

Comité de Direction  
case postale 24  
1268 Begnins  
Tél. 078 888 20 18  
secretariat@aise-vd.ch

**Association Intercommunale  
Scolaire de l'Esplanade  
(AISE)  
Conseil Intercommunal**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE L'AISE DU JEUDI 3 JUILLET 2014  
A LA GRANDE SALLE DE DUILLIER**

Monsieur Antoine Nicolas, Président, ouvre la séance à 20h07. Il salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence. Il remercie la Commune de Duillier pour son accueil et annonce que cette séance est enregistrée.

L'ordre du jour suivant est accepté à la majorité moins une abstention.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 10 avril 2014.
3. Communications du bureau.
4. Communications du Comité de Direction.
5. Préavis du Comité de Direction sur la révision du règlement du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade – Préavis N°04/2014.
6. Communication du Comité de Direction sur l'harmonisation des cantines.
7. Election d'un nouveau / nouvelle Président-e du Comité de Direction suite à la démission de Mme Pralong.
8. Divers et propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 21 présents et 5 excusés.

Le quorum est atteint, la séance peut avoir lieu.

**Point 2** Pièce 109 **Approbation du procès-verbal du 10 avril 2014**

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins deux abstentions tel que présenté. Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

**Point 3**                    **Communications du bureau**

Pas de communications.

La prochaine séance aura lieu le 25 septembre 2014 à 20h00 à Le Vaud.

#### Point 4

#### Communications du Comité de Direction

Madame Anne Stiefel est excusée.

##### Madame Caroline Pralong, Présidente

Le CoDir, ayant estimé que le nombre de classes mis à disposition de la Direction des écoles était suffisant pour la rentrée 2014-2015, avait pris la décision de supprimer tous les éléments modulaires sur le site de Begnins. Malgré tout, la Direction des écoles a décidé d'enclasser des élèves dans les éléments modulaires de Begnins au détriment de classes conventionnées. La Direction a mis le CoDir devant le fait accompli en envoyant cet enclassement aux parents d'élèves. Dès lors, le CoDir a demandé un rendez-vous avec la Conseillère d'Etat Madame Anne-Catherine LYON à la rentrée scolaire prochaine.

##### Madame Chantal Landeiro

Monsieur Philippe Menoud ayant démissionné du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade, le CoDir a nommé sa nouvelle représentante en la personne de Madame Anne Stiefel.

##### Monsieur Jean-Jacques Nicolet

Monsieur Jean-Jacques Nicolet a le plaisir de présenter aux Conseillers Intercommunaux la nouvelle boursière de l'AISE, Madame Isabelle Schweizer. Tout le monde lui souhaite la bienvenue.

#### Point 5

#### Préavis du Comité de Direction sur la révision du règlement du Conseil d'Etablissement de l'Esplanade - Préavis n° 04/2014.

Pièce 109 Rapport du Comité de Direction chargé de l'étude du préavis n° 04/2014 par Madame Chantal Landeiro

Après une brève présentation, le CoDir demande au Conseil intercommunal d'accepter le préavis 04/2014 tel que présenté.

Pièce 112 Lecture du rapport de la commission ad hoc sur le préavis n° 04/2014 par Monsieur François Martignier

qui propose au Conseil intercommunal d'accepter ce nouveau règlement tel que présenté. Il est nécessaire de modifier le titre de ce rapport car il est mentionné préavis 05/2014 au lieu de préavis 04/2014.

##### Discussions et remarques :

Le Président demande des détails quant à la modification de la durée du mandat.

Madame Landeiro explique que le Conseil d'Etablissement a constaté qu'il était plus cohérent d'élire les représentants des autorités pour une législature complète. Le mandat des parents quant à lui est plus court afin de permettre un roulement.

Le Président demande si à l'article 14, les concierges de l'école sont concernés ?

Madame Landeiro répond que le souhait du Conseil d'Établissement est d'élire des professeurs en tant que professionnels. Cependant, les concierges peuvent se présenter et être élus en tant que membres de la société civile.

Le Président fait remarquer que l'AISE ne possède pas de locaux et demande pourquoi la liste des activités n'est plus présente dans ce nouveau règlement ?

Madame Chantal Landeiro confirme que cette liste a été supprimée suite à l'introduction de la nouvelle loi scolaire. En effet, la seule décision pouvant être prise par le Conseil d'Établissement est l'attribution des deux demi-journées de congé supplémentaires.

Le Président propose une correction orthographique à l'article 42 paragraphe 3 du nouveau règlement et cela sans amendement. Cette proposition est acceptée par tous les conseillers.

#### **Conclusion**

- Vu le présent préavis du CoDir n°04/2014 du 10 mars 2014 ;
- ouï les conclusions du rapport de la commission ad hoc ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

**Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité** d'accepter le préavis N° 04/2014 du Comité de Direction tel que présenté.

#### **Point 6**

##### **Communication du Comité de Direction sur l'harmonisation des cantines.**

Madame Rosselet annonce qu'un groupe de travail, composé de quatre membres du CoDir, a travaillé plusieurs mois sur le projet d'harmonisation des cantines afin de pouvoir présenter un préavis au Conseil Intercommunal. Alors que ce préavis était à bout touchant, il manquait encore au groupe de travail des informations au sujet de l'assujettissement TVA. Le CoDir a donc décidé de présenter son préavis au Conseil Intercommunal de septembre 2014. L'harmonisation des cantines pourrait entrer en vigueur en même temps que l'introduction officielle et définitive d'HarmoS.

##### **Cantine de Vich**

Pour l'année scolaire 2014-2015, la cantine de Vich sera considérée comme une antenne du restaurant scolaire de Begnins. Le prix du repas sera fixé à CHF 8.00 + CHF 2.00 pour la surveillance rapprochée (pas obligatoire) durant la pause de midi. Les élèves pique-niqueurs pourront être surveillés sur inscription pour la somme de CHF 2.00 par jour. Cette surveillance a été demandée par plusieurs parents et le CoDir a décidé d'en tenir compte.

#### **Point 7**

##### **Election d'un nouveau / nouvelle Président-e du Comité de Direction suite à la démission de Mme Pralong**

Pièce 113 Madame Caroline Pralong a envoyé sa lettre de démissions en date du 5 juin 2014. Le Président donne lecture de ce courrier et confirme que Madame Caroline Pralong restera membre du CoDir pour la Commune de Saint-George.

Le CoDir propose au poste de Présidente Madame Claudine Vanat-Gachet.

Madame Claudine Vanat-Gachet accepte d'être candidate à ce poste.

Le vote à bulletin secret est demandé par Madame Josée Leupin mais cette demande n'est pas appuyée par cinq membres. Le vote a donc lieu à mains levées.

**Est élue: Madame Claudine Vanat-Gachet par 19 oui et 2 abstentions.**

Dès aujourd'hui, Madame Claudine Vanat-Gachet devient Présidente du Comité de Direction de l'AISE sous les applaudissements de l'assemblée.

Elle remercie les Conseillers pour leur confiance.

## Point 8

### Divers et propositions individuelles

Madame Angélique Schaer remercie la Municipalité de Duillier pour la superbe fête de fin d'année scolaire.

Le Président annonce que le nouveau bâtiment du site scolaire de Begnins sera disponible dès la prochaine rentrée scolaire.

Madame Chantal Landeiro annonce que la Commune de Le Vaud construira une nouvelle salle de gymnastique.

Madame Chantal Landeiro donne des nouvelles encourageantes quant à la santé de la jeune élève victime du grave accident à Le Vaud. L'AISE lui souhaite un très bon rétablissement.

Monsieur Jacques Mugnier souhaite la bienvenue à tous à Duillier et félicite Madame Claudine Vanat-Gachet pour son élection. Il remercie Madame Caroline Pralong pour son travail au sein du CoDir de l'AISE.

Séance levée à 20h50

Le Président :

Antoine Nicolas



La Secrétaire :

Vanessa Wicht